

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES
DOUANES ET DROITS

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
FINANCIÈRES.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

V I S A S :

DECRET N° 84/593 DU 27/6/84
/MF-DGD-DAF-SP por-
tant promotion au titre de l'année
1984 des Inspecteurs des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Douanes.

D.F.P.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la Loi 25/80 du 12.11.80 portant amendement de
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
VU l'arrêté n°2087/FF du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
VU l'arrêté n°59/178/VP du 21.8.59 portant statut
commun du personnel des Douanes ;
VU le décret 62/130/M du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le décret 62/197/FF du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3
février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
VU le décret 62/170/FF du 25.6.65 règlementant l'a-
vancement des fonctionnaires ;
VU le décret 62/198/FF du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le décret 74/170 du 3.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/198/FF du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
VU le décret 79/150 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le décret 80/604 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
VU le rectificatif n°21/015 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
VU le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimis
des Membres du Gouvernement ;
VU le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
VU le décret N° 84/592 du 27/6/84 MF-DGD-DAF-SP
portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1984 des Inspecteurs des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Douanes ;

DECRETÉ :

ARTICLE 1er.- Sont promus au échelons ci-après au titre de l'année 1984, les Inspecteur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent: ACCORDÉ

AU 2è Echelon à 2 ans

GUELLON ANDZUANA Jean Maximin	pc	du 12.03.84 ...	Brazzaville
KIAMBBA Dieudonné	pc	du 02.07.84...	Brazzaville
NKCKO Thadée	pc	du 24.08.84...	Pointe-Noire
NGUIE dit NGUEBALA Jean	pc	du 14.11.84...	Pointe-Noire

AU 3è Echelon à 2 ans

MANA née LASSY Dorothee	pc	du 11.06.84...	Pointe-Noire
NKOUKA Agathe	pc	du 12.03.84 ..	Brazzaville
BIASSALA BANGA Benjamin	pc	du 25.10.84...	Pointe-Noire
CASTANCU né TATY Marie Louise	pc	du 20.08.84...	Brazzaville
MBOBI Nicolas	pc	du 14.09.84...	Brazzaville

AU 4è Echelon à 2 ans

ABIBI née ANDONDO Marianne	pc	du 16.11.84...	Brazzaville
MCUTONDO Jérôme	pc	du 08.11.84...	Loubomo
RISSOU SIBA Jean	pc	du 21.05.84...	Pointe-Noire

AU 5è Echelon à 2 ans

AYESSA Alphonse	pc	du 01.08.84...	Brazzaville
-----------------	----	----------------	-------------

AU 6è Echelon à 2 ans

MAZOU TKIMPEMBE KIA YCULOU Edouard	pc	du 26.07.84...	Brazzaville
MERRI Pierre	pc	du 12.04.84...	Brazzaville

AU 1er Echelon d'Inspecteur Principal

GAMBOMI Antoine	pc	du 12.07.84....	Brazzaville
MAMBOU Auguste	pc	du 27.07.84....	Brazzaville

AU 2è Echelon d'Inspecteur Principal

MAMBOU Jean Aymé	pc	du 05.01.84....	Brazzaville
------------------	----	-----------------	-------------

...../.....

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P. et communiqué partout où l'esoin sera.-

Brazzaville, le 27 JUIN 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Finances,


Itihi Cisséoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICNA.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DGB.....3
- DCF.....3
- DGD.....3
- DRD/BZV.....2
- DRD/PN.....2
- DRDLGUBOMO.....2
- INTERESSES17
- DOSSIERS..... 51
- BGCM/BC..... 3